

Conseil municipal du 02 février 2022

Le maire ouvre la séance en demandant l'accord au conseil pour modifier la chronologie des points traités à l'ordre du jour, il annonce qu'il y eu 2 questions diverses déposées : la mission argent de poche (Omar Abdelmoumene), la grainothèque (Hervé Le Bonniec)

Voici un rapide rapport des points à l'ordre du jour de ce conseil.

Convention d'accueil de loisirs avec commune de Louannec

Suite à la dissolution du CIDS, les communes de Saint-Quay-Perros et Louannec établissent une convention qui permet aux enfants Kénaçais et à tous les enfants scolarisés à l'école Albert-Jacquard de bénéficier du tarif préférentiel comme les Louannecains. La municipalité de Saint-Quay-Perros prend en charge le complément qu'ils auraient payé sans cette convention. Les mercredis et durant vacances scolaires, les Kénaçais auront donc le choix entre l'accueil de loisir de Louannec et celui de Perros-Guirec pour le même tarif.

Délibération votée à l'unanimité du conseil.

Ateliers 6-12 ans et le projet municipal.

Claire Bille-Bize rappelle le projet municipal dans ses objectifs et son organisation. Il s'agit d'ateliers organisés pendant les périodes des vacances scolaires qui proposent aux jeunes de réfléchir sur divers thèmes (solidarité, amitié...) et de réaliser des actions dans la commune avec comme fil rouge le « vivre-ensemble ». Afin de créer du lien, les anciens sont invités à partager avec les jeunes. Pour la période de février déjà 12 jeunes et 6 aînés se sont inscrits.

Points d'avancement des dossiers en cours

- **Plan guide d'aménagement du centre bourg**

La dernière phase de ce plan est en finalisation, le Cabinet accompagné par un groupe d'élus proposeront leurs orientations d'aménagement aux partenaires territoriaux et étatiques le 22 février prochain.

Un séance publique de restitution et d'échange clôturera ce plan d'aménagement et marquera le début de l'étape suivant qui consiste à passer en phase opérationnelle sur certains sujets urgents comme l'espace des associations, la halle couverte ou les logements.

- **Etude de trafic sur la RD788**

Le département, LTC et les 4 communes membres du Comité de pilotage (CoPil) de l'étude de trafic de la RD788-Lannion-Perros se réunissent le 24 février, à la maison du département, pour avancer sur ce dossier.

L'ordre du jour de ce « CoPil » sera :

- Bilan de la phase de recueil de données de circulation et de diagnostic ;
- Présentation de la modélisation envisagée;
- Validation de 5 scénarios à comparer entre eux

Une présentation sera ensuite faite aux Kénaçais.

- **Etude de la biodiversité communale**

Les étudiants en Master2 de l'université de Bretagne viendront présenter leur travail le 22 mars prochain, lors d'une réunion publique à laquelle tout Kénaçais est invité mais aussi les services de LTC et les habitant.e.s des communes voisines. Cette restitution sera l'occasion pour tous de se rendre compte du potentiel en biodiversité de notre commune, des outils à mettre en place pour la conserver et l'améliorer. Des préconisations seront faites, et une organisation de la phase suivante sur des espaces à enjeux (à intérêts spécifiques ou demandant une attention particulière) sera proposée.

Bilan financier 2021

Afin de préparer le prochain conseil uniquement dédié au budget, Gaelle Urvoas adjointe aux finances a présenté le bilan financier 2021.

- Nouvelle présentation du bilan financier des dépenses de fonctionnement.

Le bilan financier des **dépenses de fonctionnement** a été présenté sous 2 formes : de façon comptable en respectant les lignes de comptes dans des tableaux lourds, et de façon plus lisible, par poste en distribuant les lignes comptables selon leur utilisation. En voici un aperçu synthétique mettant en comparaison les années 2020 et 2021.

Technique		
	2020	2021
services technique	241 249 €	234 702 €
	2020	2021
emploi d'été	2 519 €	5 510 €
	2020	2021
véhicule	12 280 €	20 198 €
	2020	2021
site centre aéré	318 €	236 €
	2020	2021
éclairage public	17 724 €	18 000 €
	2020	2021
Frelons asiatiques	1 618 €	1 357 €
TOTAL	275 749 €	280 002 €

Mairie		
	2020	2021
Mairie	141 786 €	150 290 €
60611 eau assainissement	- €	140 €
60612 électricité	1 795 €	1 499 €
60613 chauffage urbain	2 854 €	2 236 €
60632 F. petit équipmt	161 €	50 €
6064 Fourn. Adm	1 567 €	1 570 €
6135 locations mobilières	1 094 €	1 987 €
615221 Entretien de bâtiment	- €	187 €
61558 autres biens mobiliers	- €	900 €
6156 Maintenance	5 575 €	6 059 €
6161 Primes d'assurances	8 522 €	8 855 €
6182 Doc. Général et techn	355 €	162 €
6232 Fêtes et cérémonies	- €	335 €
6256 Missions	75 €	238 €
6261 Frais d'affranchissement	1 381 €	2 572 €
6262 Frais de télécom	3 228 €	3 786 €
637 Autres impôts et taxes	- €	
O12 Charges de personnel	115 179 €	119 712 €

Enfance jeunesse		
	2020	2021
ecole	21 734 €	20 012 €
	2020	2021
maternelle	76 714 €	78 158 €
	2020	2021
élémentaire	33 647 €	23 452 €
	2020	2021
cantine	85 972 €	103 885 €
	2020	2021
garderie	25 057 €	43 335 €
	2020	2021
periscolaire	7 302 €	7 480 €
TOTAL	250 424 €	276 322 €

Activités/animations		
	2020	2021
communication	8 353 €	13 002 €
	2020	2021
sport	7 483 €	9 231 €
	2020	2021
animation	14 494 €	26 334 €
	2020	2021
Salle YG	20 198 €	23 371 €
	2020	2021
Eglise cimetières chapelle	1 806 €	8 597 €
	2020	2021
ancienne école	10 287 €	9 812 €
	2020	2021
Social	7 431 €	4 168 €
	2020	2021
Bibliothèque	5 147 €	4 949 €
TOTAL	67 769 €	95 296 €

Divers		
	2020	2021
divers	19 925 €	15 964 €
	2020	2021
covid	5 322 €	1 542 €
	2020	2021
Elus	64 872 €	66 455 €
TOTAL	97 550 €	88 128 €

- Résultat 2021 de 743 512€

RESULTATS 2021

Le bilan financier des recettes de fonctionnement puis celui d'investissement ont ensuite été présenté, afin de conclure sur un résultat de 743 512€.

Présenter ce bilan financier relativement tôt avant le budget primitif prévu au conseil municipal de fin mars permet à chaque conseiller de travailler en amont afin de co-construire un budget primitif adapté pour 2022.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	922 453.20 €	333 586.43 €
Recettes	1 256 039.63 €	
INVESTISSEMENT		
Dépenses	437 165.62 €	435 677.86 €
Recettes	872 843.48 €	
Résultat final		769 264.29 €
Reste à réaliser 2021 sur 2022		
Solde des restes à réaliser d'investissement		
RaR dépenses		25 752.00 €
RaR Recettes		- €
Résultat final - RaR		743 512.29 €

Rénovation de l'éclairage public

Afin de répondre aux besoins de rénovations ponctuelles sur l'éclairage public (rénovation à la suite de pannes, accidents ou vandalisme), le Syndicat Départemental d'Énergie doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil Municipal. Afin de simplifier cette procédure et ainsi améliorer les délais d'intervention relatifs aux besoins de rénovations ponctuelles, le Syndicat nous propose l'affectation d'une enveloppe annuelle de 10 000€ dans la limite de laquelle le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE22 pour l'année 2022. Cette convention est votée chaque année.

Délibération votée à l'unanimité du conseil

Travaux électriques place de la mairie

Monsieur Marcel Le Bozec, adjoint aux travaux, informe l'assemblée qu'il a demandé à l'entreprise Eiffage d'effectuer une étude pour réaliser un coffret électrique Place de La Maire. Le coffret permettra le branchement des différents équipements et appareils électriques lors de manifestations sur la place.

Travaux de rénovation du Stade

Le stade nécessite une mise en conformité (validée par le District pour 10 ans : 2021-2031) pour pouvoir continuer d'accueillir les matchs de championnat et de coupe. Cette mise aux normes concerne 2 abris de touche et une paire de but. Marcel le Bozec informe l'assemblée que cette mise aux normes indispensable coulera 6104€ HT

La rénovation du stade est à l'étude. Elle s'inscrit dans la continuité de celle du City-stade l'année dernière, le boudrome et le tennis étant quant à eux programmés dans le projet de centre-bourg. Comme pour chaque rénovation, la municipalité recherche des subventions. Pour cette rénovation de pelouse, la Fédération Française de Foot dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) souhaite accompagner les collectivités à hauteur de 80% pour un plancher de 1500€. L'estimation de la rénovation est de 5016€ HT. Le conseil autorise le Maire à demander cette subvention auprès de la FFF.

Délibération votée à l'unanimité du conseil

Lotissement Park de Roudou Anton

La totalité des lots sont réservés, 90% des acquéreurs seront en résidence principale ou en bien locatif annuel. De nombreuses familles ont des enfants, un peu moins d'une vingtaine recensée, certains iront donc dans notre école. 5 foyers sont éligibles à la prime de primo-accédants mise en place par la municipalité.

Les travaux d'aménagements commenceront fin mars 2022, à la même période que les travaux de la rue de Bouscao. Une signalétique et un aménagement provisoire seront mis en place rue de Roudouanton afin de limiter la vitesse et d'interdire aux véhicules d'accéder à Bouscao.

Plaques de rues

Le choix fait par la commission développement du Territoire et par les citoyens lors de la réunion publique est identique. Il met en évidence l'identité visuelle de la commune. Le choix d'un matériau noble et durable a été fait : la fonte d'aluminium. Enfin le choix d'une entreprise compétitive, stable qui nous assure un suivi de commande nous a amené vers la société GARGAM. Le devis pour 43 plaques est de 2617€ HT. Seuls les panneaux manquants seront réalisés dans un premier temps, les panneaux endommagés seront remplacés au fil de l'eau ensuite. La municipalité privilégiera toujours des plaques de rues fixées sur les murs ou maisons plutôt que sur poteaux afin de libérer au maximum les espaces de mobilité active.

Délibérations.

Délibérations votées à l'unanimité du conseil

- **Lotissement Crec'h Min**

La SEM met en commercialisation le lotissement en deuxième quinzaine de février, elle demande au conseil de délibérer sur le nom commercial de cette opération. Ce qui n'avait pas été fait. Ce sera donc le « Lotissement CREC'H MIN ». Ce nom sert uniquement pour la phase de commercialisation.

- **Dénominations des lieux publics**

Pour la réalisation des plans de la commune, il est nécessaire de dénommer correctement différents lieux publics. Comme annoncé le stade devient donc "**Le Pôle sportif Roland Gelgon**", le cimetière proche de l'église naturellement le "**Cimetière de l'Eglise**", le cimetière derrière l'ancien presbytère le "**Cimetière du Presbytère**" et le cimetière derrière l'école le "**Cimetière des Fontaines**", comme sur son dossier de demande d'aménagement.

- **Dénomination des nouvelles voies**

Comme annoncé dans le journal communal, les nouveaux quartiers génèrent de nouvelles rues, il faut donc les dénommer.

Pour Le lotissement Crec'h Min :

- Rue principale : **Rue Gabrielle Tréanton**, Kénaïaise surnommée « Gaby », ambassadrice de l'espéranto, citoyenne du monde.
- Impasse 1 : **Jeanne Bohec**, résistante du Trégor surnommée « La plastiqueuse à vélo », née à Plestin-les-Grèves.
- Impasse 2 : **Madeleine Bello**, née Le Corre, résistante, secrétaire de mairie à Plounevez et Plounérin
- Impasse 3 : **Marguerite Allain-Faure**, surnommée « Jeannette » résistante, déportée.
- Impasse 4 : **Anjela Duval**, poétesse et écrivaine née au Vieux-Marché
- Impasse 5 : **Germaine Leroux**, présidente du club des aînés

Pour Park Roudoù Anton :

- Voie principale en boucle : **Chemin des Lavandières** (roudou ar C'hannerezed)
- **Chemin ar Mud** (roudou ar Mud) reliant le lotissement à la zone Paul par une voie douce.

Vente d'une bande de terrain

Lors de la présentation de la vente de terrain rue François Allain à l'occasion d'un rendez-vous de quartier, un riverain a sollicité les élus pour acquérir une bande de 3m de large afin de décaler son habitation de la limite de son terrain. La vente de la parcelle est abandonnée pour des raisons de réseaux trop nombreux rendant la parcelle non constructible. Cependant la bande de terrain de 85,5m² pourra être cédée à 80€ le m². Les frais de bornage et d'actes sont à la charge de l'acquéreur voisin.

Délibération votée à l'unanimité du conseil

Acquisition d'un bien bâti sans maître

Après avoir missionné un Notaire pour faire les recherches nécessaires, M. le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire du bien bâti cadastré BR23 est décédé le 8/2/1991 (décès depuis plus de trente ans). Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Cette petite maison, située au 18 rue de Goas Huet, fera l'objet d'une rénovation par la commune. Sa destination n'est pas décidée, elle sera étudiée par les commissions développement du territoire et affaires sociales courant 2022.

Délibération votée à l'unanimité du conseil

Convention cadre pour la réalisation de services avec LTC

Une convention cadre signée entre la commune et LTC permet de réaliser des services d'étude sans avoir à réaliser une convention à chaque opération, celle-ci cadre le montant horaire des prestations du 1/1/2022 au 31/12/2024, elle est donc renouvelée.

Délibération votée à l'unanimité du conseil

Questions diverses.

- **Mission argent de poche**

Omar Abdelmoumene souhaite prolonger les missions argent de poche hors de la période estivale et hors périodes de vacances scolaires, ceci les rend non éligibles aux subventions de la CAF (5€ par mission). Le Maire rappelle que ces missions sont utiles et que leur réalisation ne doit pas être conditionnée à une quelconque subvention. Il est aussi important que chaque conseiller ayant des propositions de missions les présente en mairie, M Abdelmoumene en sera le tuteur.

- **Grainothèque**

Un collectif de citoyens a confectionné une Grainothèque, permettant l'échange et le don de graines. Hervé Le Bonniec, délégué à l'éco-responsabilité en fait la présentation et demande un lieu abrité et adapté pour accueillir cette initiative citoyenne et responsable. Le conseil après en avoir discuté propose la bibliothèque (sous accord de la responsable de la bibliothèque) en attendant d'avoir dans l'espace associatif un endroit dédié plus approprié. Une affiche sera mise dans le hall d'accueil de la mairie.